

Plus de 3 Français sur 4 utilisent une voiture pour se rendre sur leur lieu de travail



D'après le baromètre Alphabet France / IFOP réalisé fin 2018, **plus de 3 Français sur 4 (76%) utilisent une voiture** (personnelle ou de fonction) **pour se rendre sur leur lieu de travail ou effectuer des déplacements professionnels**, dont la moitié (51,1%) par obligation, un tiers (33,3%) parce que cela est plus confortable et 15,7% pour faire des économies.

Par rapport à 2017, cette proportion est en baisse de 5 points.

Pour se rendre sur leur lieu de travail ou pour effectuer leurs déplacements professionnels, les salariés utilisent également la marche à pied (44%), les transports en commun (27%) ou les transports « doux » (vélo, vélo à assistance électrique, trottinette électrique) (20%).

43% des sondés déclarent que les conditions dans lesquelles ils effectuent leurs déplacements dans le cadre de leur travail impactent leur qualité de vie au travail.

87,2% des actifs français **passent moins de 10 heures par semaine en déplacement dans le cadre de leur travail** (pour les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels). La part d'actifs dépassant les 10 heures est plus importante en région parisienne.

L'estimation d'une durée ou d'une distance « longue » est propre à chacun, mais en moyenne, les actifs jugent qu'un trajet est long à partir de 38 kilomètres ou 30 minutes.

« *Malgré les mesures instaurées pour limiter la circulation automobile afin de désengorger les routes et libérer les places de stationnement, les actifs français restent attachés à leur voiture dans le cadre de leurs trajets domicile-travail et de leurs déplacements professionnels, que ce soit par obligation, pour faire des économies ou tout simplement pour leur confort* », commente **Stéphane Crasnier**, Président-directeur général d'Alphabet France.

Méthodologie :

Etude en ligne réalisée par l'IFOP pour Alphabet France du 2 au 9 octobre 2018 auprès de 1001 Français actifs de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de l'individu).

Bdn, 30/01/2019